



Cessation activité artisan

Par Domi55

Bonjour,

Je suis l'unique salarié d'un artisan. Celui-ci va prendre sa retraite dans deux ans, et l'entreprise va complètement disparaître (pas de repreneur).

Par contre, pour moi, la retraite c'est dans quatre ans...

Mon patron doit-il me licencier? Comment ça doit se passer, aussi bien pour lui que pour moi?

Merc

Par morobar

Bonsoir,

Mon patron doit-il me licencier

Oui

Votre employeur liquide l'entreprise, licencie le ou les salariés, paie ses dettes et publie un avis de clôture.

Le ou les salariés sont licenciés au motif économique.

Par Domi55

Merci pour la réponse,

Autre question... En fait, j'ai la possibilité de partir en retraite deux ans plus tôt(carrière longue), ce qui coïnciderait avec l'arrêt de l'entreprise.

Je suppose que rien ne m'oblige à demander ma retraite anticipée, en évitant à mon employeur de me payer des indemnités?

Donc, ai-je le droit d'attendre la clôture de l'entreprise, toucher des indemnités de licenciement (pas négligeables avec 23ans d'ancienneté...), et aussitôt demander ma retraite anticipée carrière longue ?

Merci d'avance